



## Révolution chez les Tommies

cahier de la pensée mili-Terre

Le Chef de bataillon Olivier PINET

publié le 14/06/2018

Expériences alliées

**Traduction pour l'armée de terre britannique du Strategic Defense Review[1] – SDR de 2010 – et réponse aux fortes contraintes budgétaires imposées, le projet Army 2020 a été dévoilé par le ministère de la Défense (MoD) en juillet 2012. Allant bien au-delà d'une simple réduction capacitaire, ce projet transforme fondamentalement le fonctionnement de l'Army dans son organisation et sa conception même, mais avec l'ambition de maintenir intacte sa capacité à agir en opérations. Séduisante sur le papier, cette réforme – voire cette révolution – présente également des risques non négligeables.**

[1] Le Strategic Defense Review (SDR) est l'équivalent britannique du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale français.

- **La version actualisée du projet Army 2020** rendue publique en juillet dernier constitue la feuille de route de l'armée de terre britannique. S'appuyant sur un contrat opérationnel inchangé et des objectifs ambitieux, il redessine non seulement l'armée d'active dans son organisation et son fonctionnement, mais propose également une réforme complète du système de la réserve pour créer un ensemble unique et cohérent. Cependant, sa mise en œuvre expose l'armée de terre à des risques évidents de dysfonctionnements profonds sur le territoire national comme en opérations.

### **Les objectifs: constance et renouveau**

Ce projet d'ampleur s'appuie sur l'analyse de l'évolution des conflits récents et sur une situation inédite pour l'Army avec le retrait programmé d'Afghanistan: pour la première fois depuis plusieurs siècles, l'armée de terre se retrouvera majoritairement sur le

territoire national britannique. Pour autant, l'état-major général compte bien conserver une capacité d'action globale, même si l'empreinte de l'engagement au niveau international se réduit. De ce fait, **le contrat opérationnel de l'Army reste inchangé**. Elle doit être capable d'armer:

- une opération de longue durée à 6.500 hommes, une opération complexe à 2.000 hommes sans relève et une opération simple sans relève à 1.000 hommes;
- ou trois opérations complexes sans relève à 2.000 hommes chacune;
- ou un engagement massif de la totalité des moyens.

Pour cela, l'Army doit tout d'abord composer avec une réduction de 20% de ses effectifs d'active (de 102.000 à 82.000 hommes) s'étalant jusqu'en 2020. Cette baisse est en partie compensée par une augmentation de la réserve (la Territorial Army, TA) de 30.000 hommes. Cette dernière est donc appelée à prendre une part plus importante dans le fonctionnement de l'Army, et constitue l'un des objectifs les plus ambitieux de la réforme.

La modélisation du format futur de l'armée de terre a également reposé sur un certain nombre de constats tirés des engagements récents et de la prospective, notamment sur les points suivants:

- le besoin de redéfinir les rôles respectifs des niveaux division et brigade afin d'améliorer le niveau opératif;
- le rôle prédominant de l'infanterie mécanisée, cœur de la manœuvre tactique;
- l'usage privilégié du tir de précision par rapport au tir de suppression;
- le besoin toujours plus grand en SIC[1] et leur dissémination sur l'ensemble de la zone d'opérations;
- l'importance accrue des capacités ISR[2];
- l'étude et la définition nécessaires du rôle et de la place de l'externalisation du soutien dans une approche «bout-en-bout» du soutien complet d'une force projetée;
- le renforcement de l'adaptation aux standards OTAN comme base de l'interopérabilité dans le cadre d'interventions toujours plus souvent menées en coalition;
- le développement de la synergie avec les autres ministères et agences gouvernementales lié au renforcement des engagements sur le territoire national.

La force terrestre, profondément révisée dans son format, ses structures et son fonctionnement, a ainsi été redéfinie autour d'un triple cœur de missions:

- Projection et dissuasion: maintenir en permanence une force capable de projeter, à l'échelle stratégique, une force d'intervention permettant de faire face à toute menace. Cette force expéditionnaire représente l'aspect constant dans les missions confiées à l'armée de terre, dans la continuité du précédent SDR de 1998. De fait, le gouvernement entend bien maintenir sa capacité d'action stratégique, ce qui sous-entend **la conservation de l'ensemble du spectre des moyens** dans ce domaine.
- Prévention: anticiper les conflits potentiels par une action préventive dans les pays concernés, en contribuant à la stabilisation afin d'éviter un envoi ultérieur de

forces conventionnelles. Clairement, il s'agit ici de développer les concepts d'AMO[3], de participer à l'entraînement des forces de sécurité locales, etc. Il ne s'agit pas d'agir, comme bien souvent aujourd'hui (ex: Afghanistan), en complément et au sein d'une opération de stabilisation, mais bien d'intervenir en amont de toute crise potentielle. Par cette action d'anticipation, la Grande-Bretagne entend bien entendu économiser ses forces et moyens financiers en évitant l'envoi d'un contingent conséquent en réaction à une crise.

- Territoire national: participer à la résilience sur le territoire national en assistance des autres ministères en fournissant des experts et une masse de manœuvre organisée. Comme dans beaucoup d'autres nations, l'Army souhaite développer la capacité d'action de ses forces sur le territoire national. Le plus bel exemple d'engagement d'ampleur dans ce domaine a été la sécurisation des jeux olympiques de 2012. Il s'agit non seulement de répondre à l'objectif de résilience évoqué dans le SDR, mais également de se montrer au quotidien au sein de la population et de mettre en valeur la pertinence, l'efficacité et l'utilité d'une armée de terre. Cela représente une véritable évolution pour les forces terrestres, dont l'empreinte au sol sur le territoire national était jusqu'alors assez faible.

La mise en œuvre de ces objectifs nécessite donc une profonde réforme. L'armée d'active va perdre en partie sa vocation expéditionnaire et devoir s'adapter à un spectre de missions potentielles élargi. La réserve, dont les missions sont appelées à augmenter, devra être intégrée de manière beaucoup plus fine en soutien d'un volume de forces réduit.

## Une réorganisation sans précédent

L'Army de 2013 est l'héritière du précédent SDR. Elle a été conçue comme une force expéditionnaire taillée pour des opérations de stabilisation ou des conflits armés. Elle doit maintenant se transformer en une armée maintenue dans un état d'alerte flexible selon la situation. Cela passe par la création de deux éléments clés: la force de réaction (Reaction Force, RF) et la force modulable (Adaptable Force, AF).

- Le fer de lance: La force de réaction (RF)

Comparable au principe français de la force d'action rapide (FAR), cette force s'appuiera sur trois brigades mécanisées et une brigade logistique[4] regroupées au sein de la 3<sup>rd</sup> (UK) Division, et sur une brigade d'assaut aéromobile (16<sup>th</sup> Air Assault) qui constituera la brigade d'urgence. Ce corps de réaction rapide sera composé à 90% d'éléments d'active. Elle assurera prioritairement la mission d'intervention et de dissuasion, avec un tour d'alerte d'un an par brigade mécanisée.

- Le réservoir de forces: La force modulable (AF)

Ces forces d'active et de réserve s'articulent en sept brigades d'infanterie et une brigade logistique[5] sous le commandement de la 1<sup>st</sup> (UK) Division. L'AF est destinée à remplir un large éventail de missions, dont la relève de la force de réaction pour les opérations de longue durée. Elle fournira les contingents de présence outre-mer (Chypre, Brunei, Malouines, ...) et de participation aux opérations des Nations-Unies. Elle appuiera également le Security Assistance Group (voir ci-dessous) dans ses missions d'assistance militaire opérationnelle. Enfin, et de façon plus significative, elle constituera le cœur de manœuvre de l'action sur le territoire national.

En marge de ces deux corps, il y a création d'un groupe d'assistance à la sécurité (Security Assistance Group) dont la mission principale sera l'assistance à la formation des forces de sécurité étrangères.

Enfin, il reste un ensemble d'unités qui constituent le gros du soutien et de l'appui: les Force Troops (FT). Ces éléments, sous le commandement du HQ Force Troops, seront regroupés au sein de dix Force Troop Brigades et ne seront donc pas abonnés à l'une ou l'autre des forces, mais devront répondre au besoin de l'une comme de l'autre.

Cette réorganisation structurelle et fonctionnelle doit être menée concomitamment à une réorganisation territoriale. L'ensemble des unités sera désormais principalement basé en Grande-Bretagne, non seulement du fait du retour des troupes d'Afghanistan, mais également suite à l'annonce dans le SDR du retour de toutes les forces britanniques stationnées en Allemagne à l'horizon 2020. La RF sera regroupée dans le sud de l'Angleterre (Tidworth, Bulford, ...) et profitera ainsi des grands camps d'entraînement de la région. Les unités des brigades de l'AF seront quant à elles déployées dans les différentes régions de Grande-Bretagne (plus la 38<sup>th</sup> Irish Brigade en Irlande du Nord). Toutes ces unités d'active seront associées à une unité de réserve. Compte-tenu de l'importance centrale de ces réservistes dans le fonctionnement futur de l'Army et du besoin essentiel de leur intégration avec l'armée d'active, la réforme de la TA est devenue un élément-clé de cette réforme, mais également sa plus grande vulnérabilité.

### **Conséquences et risques**

Par son ampleur et ses ambitions, le projet Army 2020 présente des risques qui, pour avoir été pris en compte et acceptés, n'en sont pas moins importants.

Tout d'abord, cette réforme sera coûteuse. En effet, la réorganisation territoriale des unités le rapatriement des forces stationnées en Allemagne notamment mais également le désengagement des troupes d'Afghanistan auront un coût financier qui pèsera lourdement sur les budgets dans les années à venir.

Ensuite, cette réorganisation géographique n'est pas sans conséquences sur le cœur de la réforme, à savoir l'organisation de la future TA. Ses unités, qui doivent être totalement intégrable à l'armée d'active (ce qui constitue déjà en soi un challenge), reposent sur une ressource humaine qui se trouve dans sa très grande majorité dans les grands centres urbains. Il faut donc que les unités d'active de rattachement, dont elles partageront les missions et sur lesquelles elles s'appuieront pour leur entraînement, se trouvent à

proximité non seulement d'infrastructures d'entraînement, mais également des lieux de résidence des effectifs réservistes. Alors que la RF se trouvera regroupée dans les plaines de Salisbury, profitant ainsi des nombreuses infrastructures locales d'entraînement de l'Army, la force modulable ou les Force Troops, réparties sur l'ensemble du Royaume-Uni, auront de fait beaucoup plus de mal à avoir accès à l'ensemble de ces moyens.

De manière plus globale même, la réforme de la réserve nécessite de redéfinir complètement son cadre d'emploi. L'amener au niveau demandé par la réforme implique qu'elle soit parfaitement entraînée et opérationnelle, donc particulièrement disponible. Cela induit de lourdes conséquences en matière de législation du travail par exemple, ou d'organisation du travail entre le MoD, les réservistes et leurs employeurs publics ou privés.

Pour l'armée d'active, il est également évident que le rythme et l'attractivité de la force de réaction et de la force modulable ne seront pas du tout les mêmes. Il faut donc, pour maintenir le recrutement futur comme pour conserver les effectifs actuels qui se sont engagés dans un schéma largement offensif cette dernière décennie (Irak, Afghanistan...), définir des parcours professionnels et un emploi qui puissent rester attractifs.

Enfin, il est un point qui est, semble-t-il, relativement peu appréhendé dans cette réforme: il s'agit du soutien. En effet, les Force Troops ont été dimensionnées pour le seul soutien de la RF. Quelles seraient les conséquences de l'engagement massif de la force modulable, par exemple sur le territoire national, si la force de réaction se trouvait déjà massivement engagée dans une opération internationale, comme par exemple l'Afghanistan?

## Conclusion

L'Army s'est lancée dans une réforme sans précédent qui va impliquer non seulement l'armée, mais également la société civile britannique, soit au travers des réductions d'effectifs et des mouvements d'unités, soit au travers de l'évolution de la réserve. Si le projet est ambitieux par son ampleur comme dans ses objectifs, la réforme de la TA semble constituer le point névralgique de cette manœuvre. Une grosse partie des capacités futures de l'Army reposera en effet sur la capacité de cette réserve à agir en tant que force opérationnelle, à un niveau compatible avec le reste des unités. Plus que la simple redéfinition des processus de sa préparation opérationnelle, de son entraînement ou de son engagement, l'enjeu est bien de parvenir à redéfinir complètement le partenariat entre la société civile et l'armée. Dans un contexte économique des plus incertains pour les employeurs, obtenir l'accord et le soutien de ces derniers à se séparer d'une partie de leur personnel sur des périodes annuelles encore mal évaluées pourrait se révéler difficile à obtenir.

[1] SIC: systèmes d'information et de communication

[2] ISR: Intelligence, Surveillance and Reconnaissance

[3] AMO: assistance militaire opérationnelle.

[4] 1<sup>st</sup>, 12<sup>th</sup>, 20<sup>th</sup> Armoured Infantry Brigades, 101<sup>th</sup> Logistic Brigade.

[5] 4<sup>th</sup>, 7<sup>th</sup>, 11<sup>th</sup>, 38<sup>th</sup>, 42<sup>th</sup>, 51<sup>th</sup>, 160<sup>th</sup> Infantry Brigades, 102<sup>th</sup> Logistic Brigade.

Officier EMIA de l'arme des transmissions (promotion Capitaine COIGNET, 2000-2002). le Chef de bataillon PINET a effectué son temps de lieutenant à la 6<sup>ème</sup> compagnie de commandement et de transmissions de Nîmes. De 2008 à 2010, il prend le commandement de la 7<sup>ème</sup> compagnie de commandement et de transmissions de Besançon, avant d'être affecté au centre de doctrine d'emploi des forces (CDEF) à Paris, au sein de la cellule interopérabilité-OTAN. Il effectue actuellement une scolarité du diplôme technique en sciences et techniques de l'information (STI), filière réseaux et télécommunications (RTL) à l'École des transmissions de Cesson-Sévigné.

---

**Titre :** le Chef de bataillon Olivier PINET

**Auteur(s) :** le Chef de bataillon Olivier PINET

**Date de parution** 23/05/2018

---